

Membres du Conseil municipal : 29
Membres en exercice : 29
Présents : 16 Absents : 13
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 16/11/2018
Reçu en préfecture le 16/11/2018
Affiché le 16/11/18
ID : 031-213101181-20181108-D20180719-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/07 du 08 novembre 2018

D. 2018/07-19 – ENSEIGNEMENT – PedT – Convention partenariat

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

Présents : BINET Pascale, BODIOU Christelle, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, SMIDTS Roberte, TORÑOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

Absents excusés : BRUN Dante, DELLAC Anne-Marie, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, SIGAL Sandrine.

Absents : ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique.

Pouvoirs : BRUN Dante à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LABIT Alain à DARES Patrick, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, SIGAL Sandrine à DUSSART Vincent.

Les conseillers ont été convoqués le 31 octobre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.

M DUSSART Vincent est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, DGS, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

La réforme des rythmes scolaires mise en œuvre en 2013 incitait fortement les Communes à mettre en œuvre un Projet Éducatif Territorial (PEdT), document faisant état des ambitions en matière de politique éducative pour un territoire déterminé. Le PEdT présenté et validé en 2015 a pris fin en 2018. Un nouveau PEdT a été élaboré et transmis aux partenaires en début d'été. Après examen, la commission de validation des PEdT de Haute-Garonne a émis un avis favorable pour une durée de trois ans. Il convient donc désormais d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante pour finaliser la procédure.

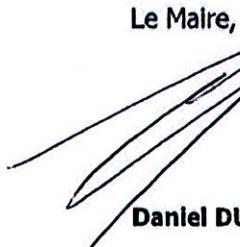
La signature de la convention de partenariat pour le PEdT (pièce jointe) permettra à la Commune de continuer à bénéficier du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (environ 36.000 € par an).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat pour le Projet Educatif Territorial qui entre en œuvre à la rentrée scolaire 2018/2019 et qui prend fin le 31 août 2021.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, le 9 novembre
Au registre sont les signatures*

Le Maire,



Daniel DUPUY